

DECISION DU PRESIDENT
N° D2023-086

Objet : Aide à l'innovation économique - Validation d'une convention d'étude relative à la recherche de solutions d'étanchéité pour boîtiers optiques souterrains, entre la CCPA, la société OMELCOM et l'ECAM LaSalle

LE PRESIDENT

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2023-150 en date du 6 juillet 2023 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment pour accomplir tous les actes de gestion relatifs à l'aide des projets innovants ;

VU la délibération n°2022-103 en date du 30 juin 2022 visant à actualiser le dispositif d'aide visant à la prise en charge des coûts externes d'étude de projets innovants ;

CONSIDERANT l'arrêté de déport du Président n°A2023-070 en date du 6 avril 2023 déléguant la gestion de l'intégralité des dispositifs d'aide à l'innovation à M. Daniel FABRE, Vice-président ;

CONSIDERANT l'avis favorable rendu par la commission Economie Environnement le 11 septembre 2023, sur le projet de convention d'étude tripartite entre la CCPA, la société OMELCOM et l'ECAM LaSalle ;

VU le projet présenté ci-après :

La société OMLECOM, basée à Château-Gaillard, est une entreprise spécialisée dans la conception et la fabrication des matériels de réseaux télécom, fibre optique FTTH et réseau VDI multimédia résidentiel.

Actuellement, 35 % des boîtiers de protection des fibres optiques ouverts par les techniciens lors d'intervention, contiennent de l'eau. Cette eau occasionne des dommages au matériel et dégrade la performance du réseau FTTH. Cette problématique est un axe d'innovation important pour OMELCOM.

OMLECOM souhaite développer une gamme de boîtiers souterrains de raccordement de fibre pouvant se retrouver sous plusieurs mètres de profondeur et viser la norme IP68 (résistant à 5 m d'eau).

Une première étude a été réalisée avec l'ECAM début 2023 (projet Leonard) avec le concours financier de la CCPA à hauteur de 1 200 € HT. Le bilan est très positif pour l'entreprise puisqu'elle a démontré la faisabilité du projet par l'innovation d'une vanne diaphragme.

.../...

La société OMELCOM souhaite aujourd'hui approfondir la solution de la vanne par une étude plus poussée, un PRD (projet de recherche et développement), qui permettra de vérifier la faisabilité et de la fiabilité de cette solution, d'optimiser la taille du produit final, de définir les matériaux à utiliser et de rechercher une viabilité financière en vue d'une industrialisation.

L'entreprise OMELCOM est accompagnée dans la réalisation de ce projet par l'ECAM LaSalle. Un devis a été adressé à la CCPA pour un montant total de 15 000 euros HT.

Un projet de convention, joint en annexe, précise les modalités d'intervention de la CCPA.

- DECIDE d'accompagner la société OMELCOM dans son projet d'étude sur les solutions d'étanchéité pour boîtiers optiques souterrains en lien avec l'ECAM LaSalle, pour un montant de 15 000 € HT.
- DIT qu'une convention d'étude sera signée entre les parties prenantes.

*En application du code général des collectivités territoriales,
il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire.
Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 15 septembre 2023
Publiée le **19 SEP. 2023***

Fait à Chazey-sur-Ain, le 15 septembre 2023.

Le Vice-Président
de la Communauté de communes,

Daniel FABRE



A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be "Daniel Fabre".